
SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 18 AOUT 1891.

Troisième feuillet de Pétitions.

(Voir les n^{os} 50 et 89, session de 1890-1891, du Sénat.)

M. Van Ockerhout, 1^{er} Rapporteur.

Numéros du registre des d'ordre.	Numéros du registre des pétitions.
--	--

- | | | |
|----|------|---|
| 1. | 349. | Le Conseil communal de Moerbeke (arrondissement de Gand) expose qu'indépendamment des droits de navigation dus sur le canal du Moervaert, il est encore perçu une taxe sur les bateliers passant au pont de Terwest, à Moerbeke, bien que les péages aux ponts aient été supprimés ; que c'est en vain que, depuis 1874, le Conseil s'est adressé aux Ministres des Finances et de l'Agriculture pour obtenir la cessation du préjudice que cette double taxe, prélevée pour un seul et même objet, cause au commerce et à la navigation. |
|----|------|---|

Ce Collège sollicite l'intervention du Sénat pour faire cesser cet état de choses.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Finances et M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.

M. Van Overloop, 2^e Rapporteur.

- | | | |
|----|------|---|
| 2. | 344. | Des habitants de Limes, dépendance de la commune de Gérouville, exposent : 1 ^o Que la Députation permanente du Conseil provincial du Luxembourg a transféré d'office au budget communal de 1890, un crédit de 7,200 francs pour travaux extraordinaires de voirie vicinale, de la comptabilité particulière de chaque section à la comptabilité commune à toutes les sections, bien que les travaux exécutés à Gérouville aient une valeur de 6,600 francs tandis que Limes n'en avait que pour 600 francs ; |
|----|------|---|

Numéros
d'ordre.

Numéros
du registre des
pétitions.

2° Que le Conseil communal de Gérardville s'est pourvu contre cette décision, mais qu'un arrêté royal du 22 novembre 1890 l'a confirmée purement et simplement;

3° Que cette décision, outre qu'elle cause au village de Limes un préjudice d'environ 900 francs, consacre un principe qui expose cette section au remboursement d'une partie des dépenses nécessitées par les grands travaux de la voirie que la section de Gérardville a fait exécuter sur son territoire depuis de longues années.

Exposés par cette interprétation des dispositions légales à une revision de comptabilité qui serait la ruine de leur section, les pétitionnaires sollicitent des Chambres législatives le redressement de leurs griefs et demandent l'annulation de la décision de la Députation permanente et le retrait de l'arrêté royal confirmant cette décision.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

3. 352. Des membres de la *Société des Armateurs et Constructeurs belges pour la navigation intérieure* demandent pour la navigation fluviale extension du principe de l'hypothèque ainsi que le bénéfice de l'abandon, dont jouissent exclusivement les navires de mer.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

4. 346. Le sieur D'hyedt, chef de dépôt au chemin de fer de l'État, pensionné pour maladie contractée par le fait du service, expose que — par suite d'une erreur, dont l'Administration de la Caisse des pensions serait la principale cause — on lui retient annuellement une somme de 140 francs sur la modeste pension de 1,089 francs qui lui est allouée; le pétitionnaire demande qu'il soit mis fin à cette situation.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.

Numéros
du registre des
d'ordre. pétitions.

5. 350. Le sieur Thomas Theys, détenu à la maison centrale pénitentiaire, à Louvain, se prétend innocent de l'assassinat perpétré à Uccle en 1885 et pour lequel il a été condamné à la peine de mort; le pétitionnaire sollicite l'intervention du Sénat afin que justice lui soit rendue.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

M. le Baron de **Crombrugge de Looringhe**,
3^e Rapporteur.

6. 341. Le Conseil communal de Leval-Trazegnies émet le vœu de voir attester par une déclaration publique, la volonté formelle des Chambres de décréter la revision de la Constitution à bref délai et, par extension, voir adopter le suffrage universel.

Les Président et Secrétaire du *Cercle libéral de Jemappes* émettent le vœu de voir cette réforme s'effectuer dans la présente session.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à la Commission qui serait éventuellement chargée de l'examen de la question.

7. 345. Le Conseil communal de Schaerbeek exprime le désir que la Législature vote, dans sa session actuelle, la proposition de revision de la Constitution.

Même demande du Conseil communal de Saint-Gilles et de membres du comité du *Cercle de propagande progressiste* de l'arrondissement de Verviers.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à la Commission qui serait éventuellement chargée de l'examen de cette question.

8. 355. Le sieur Douchamps, avocat à Namur, prie le Sénat de modifier divers articles de la loi du 25 mars 1876, sur la compétence civile et de reviser l'article 15 du Code de procédure civile.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

Numéros
d'ordre.

Numéros
du registre des
pétitions.

M. le Comte **van der Burch**, 4^e Rapporteur.

9. 203. Le sieur Van Snick, à Schaerbeek, expose les conséquences ruineuses pour certaines industries qu'entraînerait l'exécution du projet présenté par M. Casse pour la création d'installations maritimes à Bruxelles. Le pétitionnaire préconise le rachat du canal par le Gouvernement et l'abolition des péages ; il demande en outre l'adoption de son projet, qui comprend :
- 1^o La construction d'un canal de Schaerbeek par Neder-Over-Heembeek vers l'Escaut à un point au Sud d'Audenarde dans la direction de Tournai. C'est une prise d'eau à l'Escaut afin d'alimenter le canal de Willebroeck et de maintenir la hauteur de la flottaison de ce canal. La déperdition étant de plus de 5,000 mètres cubes par écluse en moyenne générale ;
- 2^o Creusement d'un bassin d'une longueur de 800 mètres, jusqu'au « Marly », dans les plaines de « Monplaisir » ;
- 3^o Gare maritime annexée à la grande gare de Schaerbeek.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics et à M. le Ministre des Finances.

Le Président,
SIMONIS.